

Image not found or type unknown



PRIX D UN TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE EXAGERER

Par **stef15**, le **26/04/2011** à **21:42**

bonjour

on a acheter une maison y a un an et demi et l'ancien propriétaire a vendu deux terrain en dessous de chez nous,il rester 64m2 attenant a notre terrain,du coup on voulais lui racheter il est non constructible et il en veux 2000e on trouve le prix exagérer pour la parcelle et combien nous reviendrait en plus les frais de notaire?

a til le droit de fixer son propre prix ou doit il respecter un tarif?

merci

Par **Domil**, le **26/04/2011** à **22:09**

il a le droit de fixer le prix qu'il veut vers le haut